

BRIL

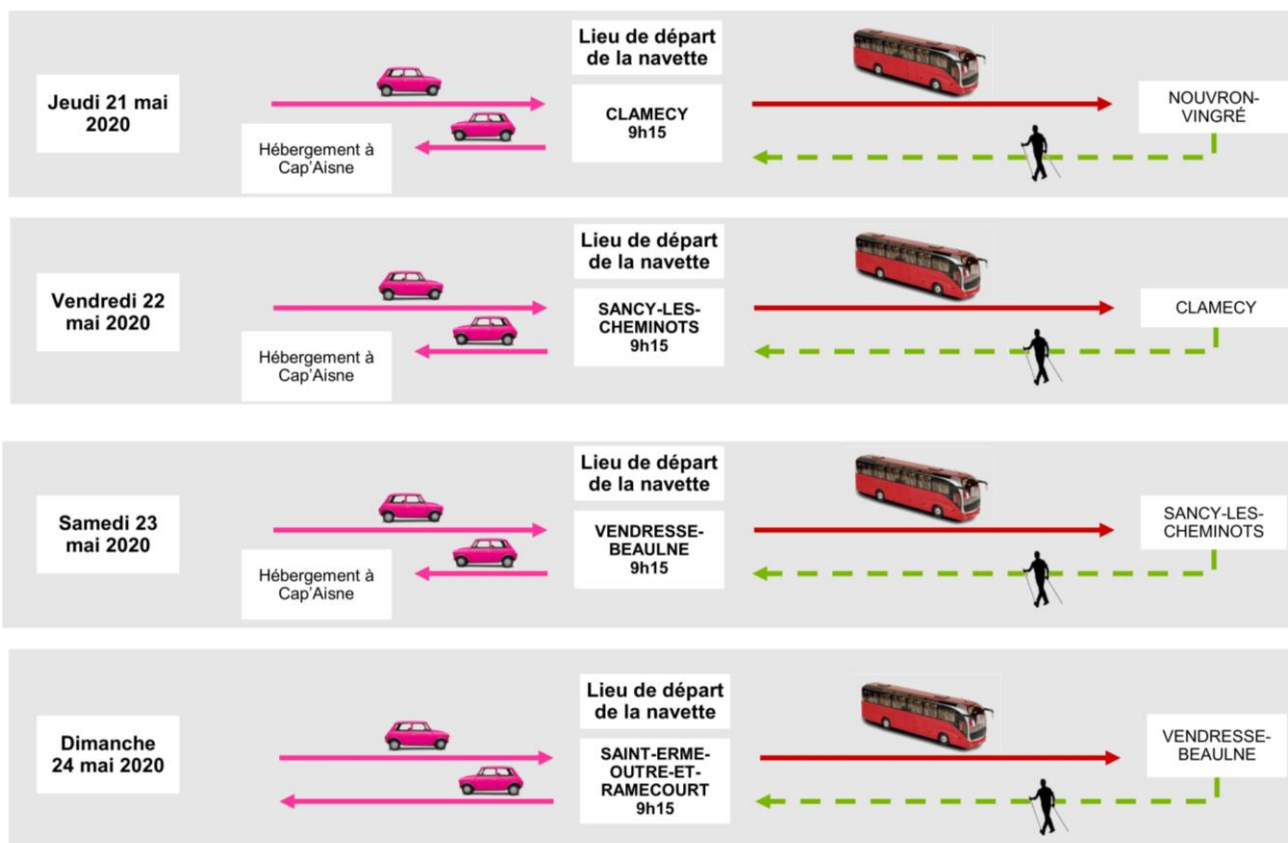
Du jeudi 21 au dimanche 24 mai 2020

Programme

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée pédestre (4 randonnées proposées) et sur la découverte du patrimoine de nos GR®.

Début de l'itinérance le jeudi 21 mai 2020 à 9h15 à Clamecy.

Fin de l'itinérance le dimanche 24 mai 2020 à Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt dans l'après-midi.



Hébergement

L'hébergement se fera à Cap'Aisne (Chamouille) en chambres de 2, 3 ou 4 couchages. Douches et WC à l'extérieur des chambres (blocs sanitaires)

Cap 'Aisne : <http://www.ailette.org/Cap-Aisne/La-structure-Cap-Aisne>

Adresse : 21 Rue du Chemin des Dames, 02860 Chamouille

Coût du séjour

AVEC HEBERGEMENT :

Le cout est fixé à **200.00€ par personne.**

(175.00€ par personne pour les licenciés FFRandonnée)

Ce prix comprend :

- Les 3 nuitées en chambre de 2, 3 ou 4 couchages.
- Les 3 dîners (boissons comprises) du jeudi 21 mai 2020 au samedi 23 mai 2020
- Les 3 petits déjeuners et pique-niques du vendredi 22 mai 2020 au dimanche 24 mai 2020
- Le linge de lit fourni
- Les navettes-bus pour gagner les lieux de départ chaque matin

Ce prix ne comprend pas :

- Le nécessaire de toilette (serviettes de toilette, etc.)
- Le pique-nique du jeudi 21 mai 2020
- Les déplacements jusqu'aux lieux de départ des navettes
- Les déplacements entre le lieu d'hébergement et les lieux de départ des navettes-bus (covoiturage)
- Les dépenses à caractère personnel,
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris »

SANS HEBERGEMENT :

Le cout est fixé à **9.00€ par personne par jour**

(6.00€ par personne par jour pour les licenciés FFRandonnée)

Ce prix comprend :

- la navette-bus pour gagner le lieu de départ de la randonnée du jour.

Ce prix ne comprend pas :

- Le déjeuner : pensez à emporter un pique-nique.
- Les déplacements jusqu'au lieu de départ des navettes

Inscriptions - Règlements

Les inscriptions sont ouvertes à compter du 15 janvier 2020 auprès du Comité de l'Aisne.

L'inscription deviendra définitive après signature et renvoi du bulletin

- avant le **1^{er} mars 2020 pour la formule avec hébergement**

- avant le **1^{er} mai 2020 pour les navettes uniquement**

Le bulletin devra être accompagné du règlement complet des prestations (**chèque à l'ordre du Comité de Randonnée de l'Aisne à adresser à : Comité de Randonnée de l'Aisne, 1 Chemin du pont de la planche 02000 BARENTON-BUGNY**) (chèques encaissés à partir du 1^{er} mars 2020).

Plus d'informations

N'hésitez pas à contacter le Comité de Randonnée de l'Aisne pour de plus amples renseignements :

Mail : aisne@ffrandonnee.fr

Tél. : 03 23 79 09 35 ou 07 81 25 28 36